

République Française

Département de la Gironde

Commune de Saint Pardon de Conques

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 9 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 janvier, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, en la salle de la mairie, sous la présidence de M. Gilbert BLANGERO, Maire.

Membres en exercice : 14

Membres présents : 12

Membres votants : 12

Présents : Gilbert BLANGERO (Maire), Jean-Claude LABBE (1° Adjoint), Philippe DUCASSE (3° Adjoint), Delphine CHAUVIN, Maylis DAVID, Laëtitia PIERS (Conseillères municipales), Bernard BOUTIN, François LENEVEU, Alain LEYNIAC, Jean-Baptiste PAING, Guillaume PELLETIER, Emmanuel RUELLAN (Conseillers municipaux)

Absents non excusés : Julia LENEVEU (Conseillère municipale), Benoît GUERRERO (2° Adjoint démissionnaire)

Secrétaire de séance : Alain LEYNIAC

Délibération :

Détermination du nombre de postes d'adjoints et nomination suite à une démission.

M. Benoît GUERRERO ayant fait part de sa décision de cesser ses fonctions d'adjoint au Maire tout en conservant son mandat de conseiller municipal de la commune auprès de M. le Préfet de la GIRONDE ; ce dernier ayant accepté cette démission, le poste d'adjoint devient vacant.

Le Conseil municipal s'était donc réuni le 28 décembre 2018 afin de pourvoir au remplacement de M. GUERRERO.

Après information par M. le Maire des responsabilités afférentes à ce poste, Mme Laëtitia PIERS avait fait acte de candidature.

Le Conseil municipal n'ayant pas atteint le quorum (7 présents sur un total de 14) la détermination du nombre de postes d'adjoints et la nomination d'un remplaçant avaient été remises à une date ultérieure.

C'est dans ce contexte que le Conseil municipal se réunit ce jour en séance extraordinaire.

Mme Laetitia PIERS maintenant sa candidature et étant seule en lice, il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Votants : 12

- Exprimés : 12
- Blancs : 2
- Laetitia PIERS : 10

Il est donc procédé à la nomination au poste de 2° Adjoint délégué à la Communication de Mme Laëtitia PIERS.

Questions diverses :

- Garderie : un travail de réflexion quant à son financement doit être élaboré en réunions du SIRP.
- Plantation de 100 plants de chêne sur le futur bois communal : l'idée serait de les faire planter, pour partie, par les enfants de la commune (accompagnés ou non de leurs parents selon l'âge des enfants) ; puis, dans l'avenir, par les parents des enfants nés dans l'année.
- Intersection départementale/sortie du lotissement "Les Proms": un courrier a été adressé au Conseil municipal par un riverain faisant état de la dangerosité de ce carrefour. Ce point est déjà à l'ordre du jour du réaménagement de la départementale en lien avec la création d'une "voie verte" reliant "Les Proms" au bourg.

Fin de la séance extraordinaire à 20h15